

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine**

NUMÉRO 16
TRIMESTRIEL

DÉCEMBRE 2009

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

● Agro-finance, où va le blé ?

Ruée vers l'or brun, p. 4

Fixer les règles du jeu, p. 5

Reprendre son
destin en main, pp. 6 à 7

Finance solidaire
et agriculture, pp. 8 à 9

● Pour une autre finance

À quoi sert mon
argent ? pp. 10 à 11

Agir éthique et
solidaire, pp. 12 à 15

Moins de biens,
plus de liens, p. 16



La finance, un choix citoyen

La crise financière a laissé un monde exsangue. Ses conséquences économiques et sociales sont désastreuses, frappant les plus démunis. Mais, au-delà de celles-ci, c'est le modèle même de la finance qui est remis en cause.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Bien sûr, la finance doit être davantage régulée et les avancées enregistrées à ce propos sont largement insuffisantes. Les bonnes résolutions prises il y a quelques mois semblent avoir fait long feu et il importe dès lors aujourd'hui, non plus seulement d'être vigilant, mais de se mobiliser pour modifier les règles du système. Qu'il s'agisse des paradis fiscaux, des agences de notation, de la couverture des risques, pour ne citer que ces quelques exemples, il est impératif que soient prises des mesures aussi fortes qu'urgentes.

Mais une mobilisation citoyenne doit également interroger et bousculer les pratiques individuelles et collectives. Certes, le monde financier annonce qu'il va «éduquer» le client, c'est-à-dire tenter de mieux lui faire comprendre les produits et services qu'il propose. Mais, d'une part, il est permis de se demander si c'est bien le rôle des banques et si celles-ci ne devraient pas prioritairement s'inquiéter de la qualité de leurs produits et services, dont l'opacité ne le dispute parfois qu'à leur inadaptation aux besoins du public. D'autre part, c'est – nous semble-t-il – à la société civile qu'il appartient de favoriser une meilleure participation, éducation et formation citoyennes pour une finance davantage responsable et solidaire.

C'est le sens de la démarche qu'entamera le Réseau Financement Alternatif dès l'année prochaine. Impulser des dynamiques citoyennes au niveau local, autour de trois thématiques : «Que faire de mon épargne?», «Vivre à crédit, quelles sont les alternatives?» et «Utiliser une monnaie complémentaire favorisant les échanges locaux?».

Pour parvenir à vulgariser le langage complexe de la finance et permettre, au-delà des mots, la réalisation d'actions concrètes, il s'agira d'adopter une méthode progressive pour créer, développer et maintenir des groupes locaux : les participants à ces groupes seront ainsi invités à appréhender ces thèmes, puis à les approfondir, ensuite à agir, à échanger avec d'autres groupes et, enfin, à témoigner de leur expérience.

Pour y parvenir, 45 associations membres du Réseau ont décidé d'unir leurs forces – et leurs ressources financières – pour toucher les citoyens dans leur cadre de vie et favoriser des initiatives locales de finance solidaire. Une initiative ambitieuse à laquelle chacun, individu et organisation, est appelé à se joindre pour que, à l'avenir, notre paysage financier ne soit plus subi, mais devienne l'expression d'un choix citoyen pris en pleine connaissance de cause.

EFIN, réseau européen contre l'exclusion financière

Après deux années d'apprentissage mutuel sur l'inclusion financière, le réseau européen réuni par le projet MULFI (Mutual Learning on Financial Inclusion) se pérennise en créant l'association internationale EFIN (European Financial Inclusion Network).

Né de la volonté des partenaires, ce réseau maintiendra et enrichira les contacts déjà existants pour transformer un programme à durée limitée en une approche durable. En effet, qu'il s'agisse de l'accès au compte bancaire ou du crédit approprié, MULFI a démontré tout l'intérêt de partager les expériences sur les questions d'inclusion financière au niveau européen. Grâce à ces échanges, des réponses adaptées ont pu être trouvées dans différents pays, à l'initiative d'opérateurs privés, publics, d'ONG ou d'organismes mixtes.



Rapport final du projet MULFI et contact EFIN : www.fininc.eu

Garanties locatives : pourquoi pas un fonds centralisé ?



Diverses associations soucieuses de faciliter l'accès au logement, constatent des failles dans la loi sur les garanties locatives, depuis les modifications apportées en 2007 à la loi sur les baux à loyer. Il s'agissait alors de garantir que le locataire puisse décider, soit de bloquer l'argent de la garantie sur un compte ouvert à cet effet, soit d'emprunter sans intérêts l'argent auprès de sa banque ou via le CPAS (convention avec la banque). La loi prévoyait aussi l'usage d'un formulaire neutre pour éviter que le bailleur sache comment le preneur constitue la garantie.

Ces associations, réunies au sein du groupe de travail «Garantie locative» du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, avaient déjà dénoncé en 2008 ce qui ne fonctionnait pas dans cette loi. Une récente étude de Test-Achats abonde dans leur sens : les banques se gardent bien d'évoquer la possibilité d'emprunter la garantie. Si elles le font, elles facturent des frais de dossier élevés et utilisent très peu le formulaire neutre. Quant aux CPAS, ils ont encore souvent recours à une lettre de caution, de sorte que le bailleur sait qu'il a affaire à un «client CPAS»...

En clair, le locataire n'a pas vraiment le choix. La loi doit donc être améliorée et, à terme, un fonds centralisé des garanties serait une bonne solution tant pour les locataires que pour les propriétaires.

L'investissement socialement responsable en Belgique

La part de marché de l'investissement socialement responsable (ISR) en Belgique progresse en 2008 de 3,41 % à 3,56 %, toutes offres confondues (fonds, épargne et autres formules d'épargne). C'est ce que révèle le Rapport ISR 2009 du Réseau Financement Alternatif. Du fait de la crise financière, cette progression est moins forte que celle de ces dernières années. Mais globalement, les fonds ISR ont moins souffert que les fonds classiques : leur encours total (8,65 milliards €) baisse de 14 % en 2008, contre 30 % pour l'encours total des fonds en Belgique. Le leader du marché ISR est à présent KBC (52 % de parts de marché fin 2008). Le numéro 2 est Dexia (25 % de parts de marché).

Pour la première fois cette année, le RFA a aussi évalué la qualité des fonds. Visiblement, les investisseurs privilégient les produits ISR de bonne qualité. La qualité moyenne des fonds proposés est bonne, mais pas encore à la hauteur de leurs exigences. On attend encore beaucoup des pouvoirs publics qui pourraient prendre diverses mesures favorables aux placements ISR : norme légale ad hoc, dispositions fiscales...

Armes à sous-munitions toujours financées

Presque un an après la signature de la Convention d'Oslo en décembre 2008 sur les armes à sous-munitions, 138 institutions financières importantes au plan mondial continuent à investir auprès de huit fabricants d'armes à sous-munitions et à leur octroyer des services financiers représentant plus de 20 milliards de dollars US. C'est ce qu'indique le rapport publié le 29 octobre 2009 par Netwerk Vlaanderen et IKV Pax Christi.

En 2007, la Belgique a interdit les investissements dans les armes à sous-munitions. Toutes les banques actives en Belgique sont soumises à cette réglementation. Or AXA, la Deutsche Bank, Citigroup et BNP Paribas continuent à investir, dans leurs activités mondiales, des millions de dollars auprès des fabricants de ces armes. À l'inverse, Ethias, KBC et Dexia ont banni de tels investissements, tout comme Triodos.



Prix de l'économie sociale

Le Prix de l'entreprise d'économie sociale, anciennement «Prix Vanthournout», a été décerné en 2009 à trois entreprises saluées pour leur activité d'économie sociale ayant permis de créer des emplois :

Prix wallon : l'association Relogeas rénove des logements à loyers modérés dans la région de Charleroi et accompagne les locataires dans leur réinsertion. La rénovation vise à réduire la consommation énergétique de ces logements, voire à en faire des logements passifs.

Prix bruxellois : la coopérative Murmuur est spécialisée dans le ravalement de façades (prochainement aussi leur isolation) et les travaux de peinture intérieurs ou extérieurs. Elle assure la formation de travailleurs peu qualifiés, et les implique dans la gestion.

La Ressourcerie namuroise a reçu le prix de la «jeune entreprise d'insertion». Cette coopérative à finalité sociale collecte les encombrants et gère un magasin de seconde main.



De haut en bas : la coopérative Murmuur, Relogeas et la Ressourcerie Namuroise



Deniers publics et investissements socialement responsables

Les autorités publiques pourraient aussi montrer l'exemple en effectuant elles-mêmes des placements ISR. Une récente enquête de Netwerk Vlaanderen et du Réseau Financement Alternatif sur la gestion éthique de l'argent public belge, a permis de repérer quelques bons exemples d'institutions régionales (flamandes) et fédérales plaçant les deniers publics selon des critères sociaux, environnementaux ou éthiques (SEE). La Région wallonne quant à elle s'est fixé des objectifs ambitieux dans le Plan Marshall 2.vert, mais tout reste à concrétiser. Quant aux communes, 6 % d'entre elles placent de l'argent public dans des produits d'épargne ou de placement utilisant des critères SEE. Elles témoignent du souhait mais aussi de la difficulté à faire un choix responsable par manque d'information adaptée aux spécificités et contraintes des gestionnaires de l'argent public. Selon ces derniers, une norme permettant de distinguer les produits bancaires socialement responsables des autres, les inciterait à aller de l'avant. À bon entendeur, salut !

Un très mauvais exemple

Dans ce contexte où l'on attend des pouvoirs publics belges qu'ils soient des investisseurs exemplaires, il est fâcheux d'apprendre que feu le Fonds de l'Économie sociale et durable a fait perdre à l'État fédéral 25,5 millions € à la suite de placements dans des fonds CDO distribués par la banque KBC. Ces produits financiers à risques («Collateralized Debt Obligations») ont entraîné dans la tourmente financière diverses institutions publiques et privées à vocation non marchande... Qui ambitionnaient apparemment de tirer le meilleur parti financier de leurs réserves.

Comme de nombreux particuliers, ces institutions auront appris à leurs dépens qu'il est préférable de ne pas faire de placements à risque lorsqu'on affiche une finalité sociale, mais qu'il convient au contraire de jouer la prudence... Tout autant que la responsabilité sociale !

Pour ce qui concerne le Fonds de l'Économie sociale et durable, il est désormais dissous parce que l'économie sociale est en voie de régionalisation. Les Régions sont donc appelées à prendre le relais du financement des initiatives d'économie sociale.

Le comité Nobel s'intéresse à l'économie sociale !

Cette année, le prix Nobel de l'économie a été décerné à Elinor Ostrom et Oliver Williamson. Leurs travaux traduisent un changement de préoccupation : il ne s'agit plus tant de proposer des modèles économiques que de remettre les pieds sur terre... Pour observer comment les humains construisent ensemble leurs modes de production et gèrent leurs ressources communes.

Elinor Ostrom, première femme à recevoir le prix Nobel de l'économie, a étudié la gouvernance des «communs», un enjeu majeur pour le XXIe siècle : crise écologique, irruption des réseaux numériques, économie de la connaissance... En liant les communs à une forme spécifique de gouvernance, Elinor Ostrom invite de nouveaux mouvements sociaux (environnementalistes, génération numérique, tenants de diverses pratiques communautaires) à se joindre à la réflexion économique et ouvre une voie royale à l'économie sociale. À étudier de plus près !



Elinor Ostrom, une des deux prix Nobel de l'économie 2009

Les fonds de pension au service du climat ?

Le sommet de Copenhague aura eu au moins un mérite : celui d'impliquer tous les secteurs dans la réflexion sur le changement climatique. Ainsi, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en a profité pour lancer une «initiative finance» impliquant 180 entreprises financières. Celles-ci, réunies au Cap (Afrique du Sud) en octobre 2009, ont été invitées à participer en tant qu'investisseurs à la lutte contre le changement climatique.

À cette occasion, John Olifant, représentant le fonds de pension des employés de la fonction publique sud-africain – l'un des 15 plus grands fonds de pension publics mondiaux – y a présenté une étude d'impact du changement climatique sur l'inflation des prix de la nourriture : «Nos bénéficiaires dépendent déjà plus de 70 % de leurs économies dans l'alimentation. Si nous continuons à ne rien faire contre le changement climatique, leurs retraites déjà modestes parviendront à peine à couvrir leurs besoins en nourriture». La perspective d'un fond de pension étant d'assurer une fin de vie décente à ses bénéficiaires, une vision à long terme s'impose. Pourvu qu'elle se propage rapidement !

Source : www.unep.org



Au secours, les spéculateurs s'intéressent aux terres arables! Dans le même temps, le monde agricole recherche des investisseurs responsables. Car l'agriculture a besoin de financements. Lesquels? Et pour quoi faire? That's the question!

Décidément, la finance éthique était plus simple à comprendre lorsqu'il s'agissait de bannir de ses placements, les fabricants de mines antipersonnel. À présent, il va falloir observer les pratiques agricoles, voire établir une franche camaraderie avec son maraîcher, avant d'accepter d'investir dans son exploitation! Cf. p. 8.

Quel meilleur révélateur que ce défi posé aujourd'hui par l'agriculture: n'indique-t-il pas tout simplement que l'heure est venue de retisser le lien qui n'aurait jamais dû disparaître, entre investisseurs et producteurs? Pour que les premiers arrêtent de «manger» les derniers, mais que chacun contribue à nourrir le monde selon ses moyens.

Ce qui est inacceptable, c'est la violence dont font preuve certains businessmen n'hésitant pas à utiliser la manière forte pour assurer leur profit. D'où la revendication d'une «économie non violente» portée par les organisations paysannes. Du Nord au Sud, le défi d'aujourd'hui est bien la maîtrise de leur production par les agriculteurs eux-mêmes. Cf. p. 6-7.

Ruée vers l'or brun

L'accaparement des terres n'est pas nouveau. C'est l'ampleur qu'il prend actuellement qui affole jusqu'aux responsables des institutions internationales.

En bref

- Les terres agricoles en proie à la spéculation
- Qui sont les businessmen farmers?

ANTOINETTE BROUYAUX

STOP À L'ACCAPAREMENT

Après la flambée des prix des matières premières alimentaires en 2008, la crise financière a dégénéré en crise économique appauvrissant encore les populations les plus vulnérables du globe. Un milliard d'affamés réclament des mesures urgentes de réorientation des politiques agricoles, faute de quoi la situation mondiale pourrait devenir rapidement explosive.

Mais tandis que les pays riches rechignent à verser les aides promises au Programme alimentaire mondial et à débloquer des fonds pour l'aide publique au développement, investisseurs publics et privés mettent le grappin sur les terres agricoles là où, louées ou achetées à bon compte, elles permettront de dégager du profit: dans les pays pauvres! Rien que pour l'Afrique, 20 millions d'hectares de terre ont été ainsi accaparés en 18 mois. Selon la FAO, cette surface équivaut à un dixième de l'ensemble des terres cultivées en Afrique, ou à deux fois la surface arable de l'Allemagne...

BUSINESSMEN FARMERS

Jusqu'il y a peu, on identifiait comme acheteurs des États soucieux d'assurer la sécurité alimentaire de leur population (Corée du Sud, Chine, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis...). Et à la Banque mondiale, on parlait «d'accords win-win» entre ces pays et ceux, en manque de liquidités, qui pouvaient obtenir, en échange de leurs terres, des infrastructures et autres possibilités de développement.

Petit à petit, par l'intermédiaire d'États ou non, des investisseurs privés sont entrés dans la danse. Des accords se concluent dans la précipitation, sans la moindre transparence ni aucune considération pour les intérêts des populations locales.

En octobre 2009, l'ONG GRAIN recensait pas moins de 120 véhicules financiers (fonds en tous genres et sociétés d'investissement) impliqués dans l'achat de terres agricoles ou prévoyant de tels investissements. Dans cette liste (qui n'est pas exhaustive, précisent les auteurs), Rabobank est cité plusieurs fois, notamment pour son Rabo Farm (Food and Agri Real-assets Management), fonds qui acquiert et gère des exploitations agricoles en Europe. On y trouve également la Deutsche Bank et APG Investment, le plus important fonds de pension des Pays-Bas (2,7 millions d'affiliés). Ce dernier est actif en Amérique latine, en Australie... et bientôt en Europe également. Son gestionnaire, Frank Asselbergh, précise: «quand nous parlons d'investir dans l'agriculture, n'oubliez pas ces petites fermes néerlandaises dont on fait le tour en tracteur en une heure. Ce sont d'énormes parcelles, surtout en Amérique latine. Elles ne sont pas gérées par un fermier, mais par des compagnies professionnelles...»

On s'étonnera aussi de trouver dans cette liste la Raiffeisen Centrobank d'Autriche qui participe au fond Ceres, n° 3 des «accapareurs» en Bulgarie (22 000 ha). Raiffeisen est pourtant un groupe fondé sur une longue histoire de crédit mutuel, qui a permis à de nombreux paysans de sortir de la misère, au XIXe siècle.

GREEN WASHING

L'accaparement des terres agricoles prend même des allures opportunistes avec des fonds baptisés «Climate change» ou «Gaia». Qu'on ne s'y trompe pas: ces noms «tendance» cachent parfois des pratiques très éloignées des critères de l'agriculture durable soucieuse du bien commun!

SAVEZ-VOUS PLANTER DES SOUS?

Il est donc primordial de vérifier ce qui est fait de l'argent que nous plaçons, qu'il s'agisse de fonds de placements, d'épargne pension, d'assurance groupe ou de compte d'épargne. Mieux: il est possible de choisir des produits financiers permettant de développer une agriculture durable, tant pour les paysans que pour l'environnement et notre santé, au nord ou au sud de la planète (cf. pp. 5 à 9).

Fixer les règles du jeu

Il revient aux États d'adopter des politiques agricoles plus volontaristes et mieux équilibrées au plan international.

En bref

- Wanted: politiques garantissant l'accès aux terres et la protection des marchés
- Financer l'agriculture, oui, mais comment?

ANTOINETTE BROUYAUX

CÔTÉ PILE...

Du côté des pays riches, il s'agit de garantir à la fois l'approvisionnement de leurs propres populations et l'intérêt des pays moins avancés, qui subissent de plein fouet la libéralisation des échanges, et ne combattent pas à armes égales sur le marché international. C'est pourquoi l'aide au développement est si importante. Elle doit permettre des investissements dans le Sud, visant à garantir la souveraineté (ou l'autonomie) alimentaire des pays concernés. Malheureusement, les pays riches ont une fâcheuse tendance à reprendre d'une main ce qu'ils donnent de l'autre (quand leurs promesses d'aide se concrétisent,

ce qui n'est pas toujours le cas), parce qu'ils imposent aux pays du Sud des politiques inéquitables. Un exemple: les subventions à l'exportation de produits comme le coton, qui

Des investissements souhaitables

Diverses possibilités existent de contribuer au financement d'entreprises agricoles garantes d'une agriculture paysanne soutenable, tant au plan social qu'environnemental. Alterfin, Incofin et Oikocredit-be (cf. tableau p. 15) sont des **coopératives à finalité sociale** spécialisées dans l'octroi de crédits pour de telles entreprises dans les pays du Sud.

En achetant des produits issus du **commerce équitable**, on contribue également au préfinancement des activités des agriculteurs. En effet, grâce aux prix équitables et à l'engagement à long terme de leurs clients, les agriculteurs peuvent investir en vue d'améliorer leur rentabilité et la qualité de leurs produits. La finance solidaire permet aussi de soutenir, via les ONG de développement, les organisations paysannes du Sud qui se battent pour la souveraineté alimentaire (cf. p. 6).

Enfin, certains acteurs financiers classiques jouent le jeu du soutien à des modèles agricoles durables, par le biais d'**investissements socialement responsables** qui sont plus que jamais nécessaires dans ce secteur. Ces initiatives se démarquent d'opérations spéculatives fondées sur un espoir de rendement financier à (très) court terme.

L'urgence et le souci d'efficacité commandent qu'une **liste de critères** soit définie en concertation avec les financiers socialement responsables, pour distinguer les investissements opportuns pour l'agriculture, de ceux qui sont absolument à éviter.

faussent la concurrence sur le marché mondial. De telles subventions sont a priori interdites, mais dans la pratique, elles perdurent.

... CÔTÉ FACE

Quant aux pays pauvres, ils devraient pouvoir protéger leurs marchés et investir dans le secteur agricole pour améliorer les rendements mais aussi le niveau de vie des agriculteurs, premières victimes de la malnutrition. Et cela, sans porter préjudice à l'environnement qui garantit leur survie à long terme, mais en optimisant, au contraire, les potentialités de la nature. L'intérêt des populations commande le soutien à une agriculture paysanne, permettant de répartir les terres, les revenus et les denrées. Malheureusement, c'est tout le contraire qui se passe... D'où l'augmentation de la malnutrition et de l'exode rural, que les aléas climatiques ne peuvent qu'amplifier. À court terme, un moratoire international sur l'achat des terres s'impose.

LA FINANCE DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

L'agriculture a besoin de financements tout au long de la chaîne alimentaire, depuis l'accès au foncier jusqu'à la distribution des produits transformés. Dès le XIXe siècle, des caisses de crédit mutuel ont permis aux paysans européens de s'organiser pour pouvoir investir



dans des conditions équitables. Ailleurs dans le monde, des pratiques similaires, telles que les tontines en Afrique, ont permis à des générations entières de paysans de faire face aux achats d'intrants ou aux aléas climatiques nécessitant la constitution de réserves. Ces coutumes ont d'ailleurs inspiré de nombreux projets d'aide au développement comme les «banques de céréales».

Pourtant, à l'ère de la globalisation, des cultures pourrissent sur pied dans des pays manquant d'infrastructures de stockage ou d'acheminement des produits vers les marchés. Production, transformation et distribution nécessitent une fixation des prix et des préfinancements que garantissent des mécanismes de marché comme le commerce équitable, mais qui ne sont malheureusement pas assurés via le commerce traditionnel.

Il ne faut d'ailleurs pas aller bien loin pour constater les méfaits d'une dérégulation agricole qui entraîne un dumping fatal aux producteurs: pensons aux litres de lait déversés dans les champs par les producteurs wallons en septembre 2009...

TROIS QUESTIONS à Arnaud Zacharie, directeur du CNCN

Propos recueillis par ANTOINE ATTOUT



Pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe actuellement dans les pays du Sud, quelle est cette nouvelle ruée vers l'or brun?

Arnaud Zacharie: Depuis la crise alimentaire de 2008, un phénomène nouveau est apparu: l'achat massif de terres arables par des firmes transnationales qui

n'ont rien à voir avec le secteur agroalimentaire. Il y avait déjà du commerce des terres auparavant, mais l'objectif financier des firmes transnationales est maintenant clair. Celle qui a fait le plus parler d'elle est la firme sud-coréenne Daewoo, qui a entraîné la chute d'un président, à Madagascar. Ce phénomène provient directement de la crise alimentaire. La Corée du Sud en est un bel exemple: elle importe environ 60 % de son alimentation. Différents pays très dépendants des importations alimentaires se sentent vulnérables par rapport aux fluctuations des prix agricoles sur les marchés mondiaux. Ils se disent qu'il vaut mieux prévoir l'avenir en accaparant, en achetant des terres arables qui ne sont pas cultivées, dans les pays les plus pauvres, essentiellement dans l'Afrique subsaharienne, mais pas uniquement. Ils s'intéressent aussi à des pays comme l'Ukraine ou la Russie qui ont ces grandes surfaces à cultiver, et à des pays asiatiques, comme l'Indonésie ou les Philippines.

Qui achète? Des États ou des sociétés privées?

Le phénomène devient spéculatif. Des firmes investissent dans ces terres parce qu'elles voient que les prix fluctuent. Elles tablent alors sur le fait qu'ils vont sans doute encore augmenter. Toute une série de pays émergents consomment de plus en plus de viande et ont donc besoin de plus en plus de céréales. Au même moment, 100 000 km² de terres arables disparaissent chaque année. Dégénération de l'environnement, urbanisation... La quantité de terres arables diminue. Et pendant ce temps, les besoins alimentaires vont croissant. Les financiers prévoient donc une sous-production et conséquemment, une hausse de prix. Ils spéculent sur une augmentation des prix futurs.

Quid des États qui vendent ou louent des terres? Que devraient-ils faire pour protéger leur population?

La première chose à faire est de refuser de vendre les terres, mais évidemment les tentations sont grandes. Les acheteurs apportent de l'argent, parfois beaucoup d'argent à court terme à des gouvernements qui en ont peu et qui sortent d'une crise alimentaire, puis d'une crise économique et financière. Ils ont donc besoin d'argent frais. À cela il faut ajouter que la Banque mondiale conditionne de plus en plus ses financements, ou en tout cas encourage par ses financements la vente des terres agricoles dans les pays qui font appel à elle. Le problème est que l'agro-business ne nourrit en général pas les populations les plus pauvres du globe et en particulier les petits paysans qui sont les premiers à souffrir de malnutrition. Selon les estimations de la FAO, 1,2 milliard de personnes souffrent de malnutrition dans le monde en 2009. Ils étaient 850 millions en 2007. Les deux tiers sont des paysans du Sud. Il faut les soutenir pour leur permettre de nourrir leur population et d'avoir les capacités économiques suffisantes pour se nourrir eux-mêmes. C'est pourquoi le CNCN prône la souveraineté alimentaire, objet de nos campagnes 11.11.11 de 2006 et de 2007.



Reprendre son destin en main

En Inde comme en Belgique, des paysans se suicident parce qu'ils sont surendettés. D'autres se mettent en marche, pour revendiquer leurs droits fondamentaux.

En bref

- Sur les traces de Gandhi pour une économie non violente
- La solidarité internationale, ça paie
- Ici aussi, ça bouge

ANTOINETTE BROUYAUX

Au nord et au sud, les défis agricoles et alimentaires sont d'ampleurs bien différentes et les solutions à préconiser aussi. Tout le monde conçoit que certains États comme ceux du Golfe, ne pourront jamais être autosuffisants. Ce qui fâche, c'est que les agriculteurs ont perdu la maîtrise de leur production : les uns parce qu'ils ont été chassés de leurs terres, les autres parce qu'ils sont devenus des livreurs de matières premières, soumis à la concurrence du marché international. Les agriculteurs n'ont pas trente-six moyens pour reprendre leur destin en main. En voici tout de même quelques uns !

Image extraite du documentaire « La Marche des Gueux » de Louis Campana et François Verlet (<http://association-shanti.org>)



SANS TERRES ET SANS FRONTIÈRES

Les organisations de paysans sans terre font parler d'elles depuis de nombreuses années en Amérique latine. Il existe en Inde un mouvement similaire, Ekta Parishad, animé par le charismatique P.V. Rajabopal. Ekta Parishad organise des actions non violentes comme la grande marche Janadesh de Gwalior à Delhi (350 km) qui a rallié, en octobre 2007, 25 000 paysans manifestant pour leur droit à la terre. Dans la foulée, des milliers de paysans ont reçu le titre de propriété qu'ils attendaient depuis des années, de nombreux

litiges concernant la terre ont été résolus ou suspendus, mais il reste encore beaucoup à faire. La sécheresse de 2009 rend la situation encore plus critique, dans un pays où 70 % de la population est encore rurale. Le taux de suicide parmi les paysans n'y a jamais été aussi élevé. C'est pourquoi la mobilisation se poursuit en vue d'une nouvelle grande marche sur Delhi, en octobre 2012, avec 100 000 personnes attendues. Tout en préparant cette mobilisation en Inde, Ekta Parishad entretient des contacts internationaux avec des organisations paysannes de divers continents. www.ektaparishad.com

Les paysans luttent pour leur terre !

FLORENCE KROFF (FIAN BELGIUM)

Depuis la crise alimentaire et la flambée des prix de 2007-2008, la terre est redevenue l'objet de toutes les convoitises.

Au Qatar par exemple, seul 1 % des terres est arable. Conscient de la vulnérabilité de son État, fortement dépendant des importations, l'émir du Qatar a rencontré, en novembre 2008, le Président du Kenya pour obtenir un bail sur 40 469 hectares de terres dans le delta du Tana, afin d'y pratiquer l'horticulture et d'en exporter les produits vers le Qatar.

La rivière Tana est la plus grande rivière du Kenya et la zone agricole adjacente est l'une des plus fertiles du pays. La population vivant dans cette région représente 200 000 personnes. Celles-ci vivent de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. FIAN International, l'ONG de défense du droit à l'alimentation, les a rencontrées dans le but de les aider à revendiquer leurs droits sur leur terre, ressource indispensable pour leur garantir une alimentation adéquate.

La majorité des communautés vivant dans la région n'ont pas de titre de propriété au sens légal du terme. Elles jouissent d'un droit coutumier d'utilisation de terres, qu'elles occupent souvent depuis plusieurs générations. Malgré cela, l'État kenyan les considère comme des « squatteurs ». Cette situation les rend vulnérables et leur droit à l'alimentation s'en voit menacé.

Le Kenya a signé le Pacte international, qui reconnaît le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental, et est légalement tenu de respecter, protéger et garantir celui-ci. Les communautés locales, appuyées par FIAN, rappellent aujourd'hui à l'État kenyan ses obligations internationales et nationales pour l'obliger à respecter les droits des paysans vivant sur les terres louées au Qatar.

Si malgré les actions de plaidoyer de FIAN vis-à-vis du gouvernement du Qatar et du Kenya, les communautés locales ne se voient pas garantir leur droit à l'alimentation, FIAN lancera une campagne de lettres et fera connaître ce cas de violation. Aucun président, aucun gouvernement n'aime être montré du doigt et accusé de violer les droits humains ! Plus il y a de pression, plus les succès sont rapides et effectifs, c'est pourquoi les sections de FIAN, tant au Nord qu'au Sud, sensibilisent et informent les gens quant à leurs droits et à leur pouvoir de pression.

www.fian.be - www.face-it-act-now.org

La baillerie

Les petits fonds font les grands fromages

En bref

- Christophe Col et Johanne Dupuis rêvaient de monter une chèvrerie en Wallonie. Ils avaient l'expérience, mais pas les fonds. Histoire d'un montage financier astucieux qui a transformé leur rêve en réalité.

Propos recueillis par ANTOINETTE BROUYAUX

Comment vous y êtes-vous pris pour racheter la ferme de la Baillerie ?

Christophe Col : Notre projet était de monter une chèvrerie nous permettant d'écouler nos produits en circuit court, afin de pouvoir maîtriser à la fois la production, la transformation et la commercialisation. Sans cela, il est

très difficile pour un agriculteur de vivre de son métier. La vente de matières premières n'est pas assez rentable. Nous cherchions donc un lieu pas trop isolé pour rendre possible ce type de commercialisation. Cependant, en Wallonie, les terres comme les bâtiments sont chers. Surtout les petites fermes ! Après 3 ou 4 ans, l'opportunité de racheter la Baillerie s'est présentée. Le bâtiment était dans un état lamentable. Nous étions surtout intéressés par les terres, c'est pourquoi nous nous sommes associés à quatre autres ménages intéressés par l'acquisition d'un logement à rénover à un prix abordable, dans un cadre verdoyant. Nous avons donc combiné le projet d'un habitat groupé à celui de notre chèvrerie. Cette dernière est gérée par une coopérative de production.

Pourquoi vous fallait-il du terrain ?

Il ne s'agit pas de pâturages mais de terres agricoles où nous cultivons la nourriture des chèvres, afin de pouvoir fonctionner en autonomie. L'élevage extensif n'est pas viable

économiquement parlant : quand les chèvres broutent, elles sélectionnent leur nourriture au point, parfois, de ne plus produire de lait. Nous les élevons donc en étable en leur procurant une nourriture sélectionnée. D'un autre côté, l'achat des intrants n'est pas seulement onéreux pour l'éleveur, c'est une ruine pour la planète. Les tourteaux de soja importés en Europe appauvrissent les sols d'où ils sont extraits et nécessitent des transports coûteux en énergie. Quant au lisier, on ne sait plus où le mettre.

Et l'achat de ces terres, comment l'avez-vous financé ?

Comme nous n'avions pas la mise de fonds nécessaire pour acheter les 10 ha proposés à la vente, des membres de la famille ont acheté 6 ha et ont contracté avec nous un bail à ferme. Restait à financer l'acquisition des 4 ha restants. Nous sommes allés voir deux banques spécialisées dans ce type de projet. En vain. Nous nous sommes alors tournés vers Crédal, qui nous a prêté 25 000 €. Pour

Nature et Progrès sur la brèche

VIDÉO SUR [financite.be](http://www.financite.be)

SIX QUESTIONS

à Marc Fichers, directeur de l'ASBL Nature & Progrès

Propos recueillis par ANTOINE ATTOUT et BERNARD BAYOT



Quelle vision Nature & Progrès a-t-elle du modèle agricole souhaitable ?

Marc Fichers : Nature & Progrès ne croit en la survie de l'agriculture qu'à condition que l'agriculteur maîtrise

la transformation et la commercialisation de son produit. Nous ne croyons plus à une agriculture basée sur une fourniture d'ingrédients où la valorisation est aux mains de l'industrie. L'avenir est principalement dans les produits à haute valeur ajoutée : fruits et légumes, voire fromage, ce qui nécessite peu de surfaces.

Nous croyons plus à la complémentarité et au partage de terres entre des agriculteurs plutôt qu'à l'acquisition de terres en propre. Si de nouveaux maraîchers veulent s'installer, ils ont intérêt à s'arranger avec un agriculteur qui fait de grandes cultures en bio en lui louant 2 ou 3 hectares, plutôt qu'à s'endetter pour acheter. L'accès à la terre peut être réalisé par une mise à disposition de la terre. Nous voyons plus de possibilités dans l'échange humain.

Comment analysez-vous la crise actuelle dans le monde agricole ?

L'agriculteur conventionnel ou même bio actuellement est un fournisseur d'ingrédients pour l'agro-industrie. Le problème central de la crise agricole, c'est que les agriculteurs sont producteurs d'ingrédients et, pire, ils ne sont pas maîtres de la transformation et de la commercialisation de leur production. Par exemple, on ne peut pas dire que l'agriculteur vende son lait. Non, l'agriculteur livre son lait, c'est là toute la différence.

Vous plaidez contre l'industrialisation de l'agriculture et pour le développement d'autres modèles de distribution ?

On vit dans un petit pays et nous avons des terres minuscules au regard de ce qui se rencontre ailleurs dans le monde. Il n'y a de possibilités de développement que dans l'appropriation de l'outil de transformation et de commercialisation par l'agriculteur. Ce qui passe par le rapprochement entre le consommateur et le producteur : le consommateur doit être conscient qu'il peut exercer une influence sur son environnement social et économique. Il faut éviter que, par l'achat de nos produits alimentaires, nous fassions le jeu de l'agro-industrie.

Vous défendez des modèles comme les groupes d'achats collectifs ou les AMAP ?

Les groupes d'achats collectifs (cf. p. 8) sont intéressants parce que ce sont des laboratoires d'échanges, de discussion, de sensibilisation. Mais, pour nous, la solution est clairement dans l'appropriation de la transformation et de la commercialisation par l'agriculteur. Il faut que l'agriculteur soit maître de son outil.

Cette appropriation est-elle possible par un agriculteur qui agit seul ?

En Belgique, l'agriculteur est une personne qui travaille plutôt seule. On ne connaît pas beaucoup d'agriculteurs qui acceptent de partager leurs idées, leurs outils, voire leur production. Ici, ça a rarement pris. Peut-être que la situation amènera à ce que cela se développe.

N'oublions pas que les grandes fromageries ou les grandes structures de transformation du lait étaient toutes des coopératives d'agriculteurs au départ. En grandissant, elles ont fait rentrer du capital extérieur dans leur structure pour, à la fin, se faire racheter par des grands groupes agro-industriels. Au départ, c'étaient toutes de petites structures coopératives. Il faut bien mettre au point les règles du jeu dès le départ : coopératives, oui, mais clairement dans les mains des agriculteurs.



Y a-t-il un problème d'accès à la terre en Belgique ?

Certainement. La terre est très chère en Belgique. Le développement des terres agricoles doit-il passer par la propriété ? Je n'en suis pas certain. C'est pourquoi nous prôtons aussi la location ou la sous-location. Actuellement, de nombreuses structures publiques sont en train de vendre leurs terres : les CPAS, les églises, certaines structures publiques qui, avant, mettaient leurs terres en location. Le cahier des charges de ces ventes peut très bien contenir des clauses favorisant des agriculteurs qui veulent s'installer en production maraîchère pour la vente en circuit court, pour la vente locale. Toutes ces structures publiques mettent aussi en location de grandes quantités de terres. Les principaux critères actuels sont le prix et la proximité. On peut aussi plaider pour des critères d'attribution tenant compte de la production locale, respectueuse de l'environnement, dans le cas d'un bail à ferme. Celui-ci permet un accès à la terre, non pas en tant que propriétaire, mais en tant que locataire.

Permettre un accès à la terre, non pas en tant que propriétaire, mais en tant que locataire

rembourser cet emprunt, nous avons créé une coopérative foncière, « Terre de la Baillerie », et proposé des parts de coopérateurs (150 € la part) dans notre entourage. À ce stade, le nombre de coopérateurs nécessaire est presque atteint.

Vous avez donc créé deux coopératives différentes ?

La coopérative de production est la propriété des chevilles ouvrières du projet : trois travailleurs et deux « experts » garants du respect des critères définis pour ce projet, visant une agriculture durable et des produits de qualité. Nous ne voulions pas prendre le risque de mettre ce projet en péril en ouvrant la coopérative à un grand nombre de coopérateurs, à partir du moment où un homme égale une voix. Notre expérience de 10 ans de travail à la chèvrerie De Levende Aarde à Alken (Limbourg) nous a appris les limites et les possibilités de cette structure juridique. Quand on veut assurer à la fois la production, la transformation et la commercialisation, on ne peut

travailler seul. Il faut une équipe, constituée de partenaires extrêmement motivés et impliqués car ce travail est très exigeant : 7 jours sur 7, 24 h sur 24 et pas de congés avant des années ! J'en ai vu passer des jeunes agronomes à Alken, qui se dégonflaient après 6 mois. Pour tenir dans la durée, il faut une association de personnes de confiance. Par contre, pour la coopérative foncière, nous avons joué le jeu de l'ouverture, d'une part pour des raisons financières, et d'autre part pour permettre au voisinage et aux clients d'avoir leur mot à dire. Il y a beaucoup à faire sur le plan pédagogique, mais nous n'en sommes pas encore là, nous voilà occupés à repaver la cour et notre habitation est en plein chantier !

Vous avez dit « circuit court » ?

En effet, nous transformons nous-mêmes nos 60 000 litres annuels de lait de chèvre et vendons nos fromages et yaourts dans un rayon de 18 km, principalement sur les marchés du Brabant wallon. Il y a aussi une échoppe à la ferme à Bousval. Clients curieux bienvenus !



Johanne Dupuis, ferme de Baillerie

Retrouvez Marc Fichers, Johanne Dupuis et Christophe Col en images et en voix sur www.financite.be

Circuit court, à vive allure!

Les consommateurs solidaires des producteurs existent, nous les avons rencontrés!

En bref

- Groupes d'achat solidaires: l'unité dans la diversité
- L'abonnement comme mode de préfinancement
- Un réseau plus large en gestation

ANTOINETTE BROUYAUX

DIS-MOI AVEC QUI TU ACHÈTES, JE TE DIRAI QUI TU ES

Il existe différents types de groupements d'achats, hebdomadaires ou bi-mensuels, de légumes ou autres victuailles de producteurs paysans. Les membres se répartissent

les tâches liées aux commandes et aux livraisons. En général, les paniers sont livrés dans le local d'une association ou d'un particulier et les acheteurs peuvent venir les chercher à un moment déterminé ou endéans une tranche horaire convenue. Certains magasins de produits bio proposent un service similaire. Du côté des producteurs, d'aucuns proposent aux consommateurs de s'abonner à de tels paniers via leur site Internet. Dans ce cas, le groupe local ne s'occupe que des livraisons et non des commandes. D'autres groupes gèrent eux-mêmes les commandes, bref les modes de paiement et les formules d'abonnement diffèrent quelque peu d'un groupe à l'autre. (cfr. encadré)

Le point commun de tous ces groupes est en tout cas de sortir de la logique individuelle qui caractérise en général l'acte d'achat, pour agir collectivement, dans un esprit de coopération avec les producteurs. Ils partagent donc tous une optique de solidarité vis-à-vis de l'agriculture paysanne, quelles que soient leurs dénominations. Ces distinctions de noms sont liées à l'histoire des groupes d'achat, certains existant depuis plus de 10 ans... La preuve que ça marche! Les demandes d'adhésion sont d'ailleurs en croissance constante.

L'engagement des membres et l'assortiment de produits achetés en commun varient aussi d'un groupe à l'autre. Certains GAS tiennent à acheter des produits certifiés bio. Pour d'autres ce critère n'est pas prépondérant, à partir du moment où une relation de confiance est établie avec le producteur qu'ils ont choisi en connaissance de cause.

CHARTRE DES GASAP

Riches de leur diversité d'expériences, nouveaux et anciens groupes d'achat sont invités à rejoindre le réseau des GAS(AP) et à adopter la charte proposée par le collectif des GAS de Bruxelles. Cette charte, signée par les membres des groupes d'achat solidaires et par les producteurs qui les fournissent, définit les principes de l'agriculture paysanne, de l'écologie, et de l'alimentation sur base des produits locaux. Il s'agit aussi de fonctionner en autogestion et en toute convivialité. La charte propose enfin de visiter les producteurs ainsi que des modes d'organisation pratique⁽¹⁾.

En Flandre, grâce aux « Voedselteams » qui existent depuis 1996, 80 producteurs livrent chaque semaine le fruit de leur travail à 2000 familles... Dont le nombre croît d'année en année.

Quant au succès rencontré en France par Terre de Liens (cf. p9), il suscite un véritable engouement en Wallonie comme en Flandre. Son initiateur, Sjoerd Wartena, Néerlandais établi dans la Drôme, s'en félicite. Pour lui, il va de soi que la promotion d'une agriculture paysanne, durable et solidaire, doit se faire au niveau européen et il y contribue activement!

MOBILISATION CITOYENNE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE

Depuis que les producteurs laitiers wallons ont tempêté durant tout l'été 2009 jusqu'à aller déverser leur lait dans les champs de Ciney, de nombreux citoyens veulent soutenir plus concrètement l'agriculture paysanne. Un réseau d'organisations actives dans ce domaine et aux expertises complémentaires s'échafaude. Il s'agit de stimuler les bonnes pratiques par le biais d'échanges d'expériences, de favoriser l'autonomie des producteurs, de promouvoir les pratiques agricoles garantes du respect de l'environnement et les conditions de travail décentes pour les paysans. Ces organisations veulent aussi s'entendre pour pouvoir exercer une influence plus décisive sur les décideurs politiques⁽²⁾.

Et parce que le rapport de force ne se construit pas sans argent, il s'agit de promouvoir, via ce réseau, des pratiques financières solidaires permettant aux citoyens de soutenir l'agriculture paysanne non seulement comme consommateurs mais aussi comme investisseurs!

(1) <http://gas-bxl.collectifs.net>

(2) Info: c/o Kari Stevenne, coordinateur de l'ASBL Le Début des Haricots, www.haricots.org

Qu'entend-on par...

AMAP: Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

GACS: Groupes d'achats communs ou collectifs

GAS ou GASAP: Groupes d'achat solidaires (de l'agriculture paysanne)

Paniers bio: formule d'abonnement à un panier bio hebdomadaire (panier de légumes, panier mixte de fruits et légumes, ou assortiment d'autres produits, comme des fromages).

Circuits courts: circuits de distribution de produits paysans (bio pour la plupart, mais la certification n'est pas toujours requise) permettant aux producteurs de fidéliser une clientèle de proximité qui, en s'abonnant, contribue au financement de son activité. Pour le consommateur, l'avantage est d'être livré régulièrement et à un prix intéressant du fait qu'il n'y a pas d'intermédiaire rémunéré. Si les distances sont réduites, le circuit est encore plus court!

Préfinancement: l'abonnement à un service régulier de livraison de produits fermiers, permet de financer à minima la distribution des produits. Si l'engagement du consommateur s'inscrit dans le long terme comme le proposent les GASAP (via un contrat d'un an), l'assurance d'un revenu régulier pour le producteur facilite le financement de l'ensemble de son activité, depuis la production jusqu'à la livraison en passant par la transformation.

Terre de Liens

Valérie Rosenwald, responsable de l'antenne Terre de liens Ile-de-France, nous explique...

En bref

Terre de Liens est un projet global de soutien à l'agriculture paysanne, qui inclut:

- une coopérative foncière
- un mouvement associatif basé sur une coordination nationale et des antennes locales
- un fonds de dotation.

ANTOINETTE BROUYAUX

UN PEU D'HISTOIRE...

Le projet Terre de Liens est né de l'impulsion de plusieurs réseaux associatifs constatant les problèmes d'accès des agriculteurs à la propriété foncière. En France, la possibilité d'acheter des terres collectivement existait bel et bien depuis une trentaine d'années, par le biais des groupements fonciers agricoles, ou des sociétés civiles immobilières. Mais ces initiatives étaient peu connectées, méconnues et sujettes à des failles juridiques.

Progressivement, à partir de 2003, les initiateurs de Terre de Liens dont son président Sjoerd Wartena, un Néerlandais devenu cultivateur dans la Drôme – construisent ensemble une expertise, qui débouche en 2006 sur la création de la coopérative foncière.

Sur la piste des rurbains

L'approche collective de l'agriculture et le besoin de se mettre au vert sans pour autant se contraindre à de longs et fréquents trajets, amène également les citoyens à devenir des « rurbains » (contraction de rural et d'urbain), cultivant leur bout de jardin... Ou un espace communautaire. Les potagers urbains sont une vieille tradition ouvrière qui perdure, sur les terrains laissés en jachère par les promoteurs immobiliers. Il s'agit à présent de ne plus diviser les parcelles pour que chacun les cultive séparément, mais de faire du maraîchage une activité d'échange de savoirs et de socialisation. Les légumes récoltés sont équitablement partagés entre les membres du collectif jardinier. C'est la philosophie du Réseau des Jardins solidaires...



Jardin solidaire d'Etterbeek

Grâce à ce système, le projet d'agriculture paysanne peut perdurer avec d'autres agriculteurs.

LA COOPÉRATIVE FONCIÈRE

Cette structure nationale d'investissement solidaire s'appuie sur le fonctionnement de groupes locaux qui entourent chaque projet de près. Toute personne qui le souhaite peut y placer son argent sous forme d'actions, qui sont affectées ou non à un projet spécifique ou à une région. L'investisseur indique son choix sur la base d'une liste fixée par un comité d'engagement.

Grâce à ce système, des agriculteurs soucieux de l'avenir de leur terre, peuvent l'apporter à la foncière en échange d'actions, et léguer ces actions à leurs héritiers. Ces derniers ne sont donc pas lésés, et en même temps, le projet d'agriculture paysanne peut perdurer avec d'autres agriculteurs. La plupart de ceux qui cultivent les terres de la foncière pratiquent l'agriculture biologique, certifiée ou non. En tout cas, ils respectent les critères de l'agriculture paysanne tels que définis dans la charte du mouvement⁽¹⁾. En septembre 2009, la coopérative foncière possédait 15 entités agricoles et une quinzaine d'autres étaient en cours d'acquisition.

LE FONDS DE DOTATION

Ce fonds destiné à devenir une fondation a été inspiré par l'exemple d'une fondation anglaise, la Land and Heritage Foundation. Il est destiné à recevoir des legs de terres agricoles, en vue de préserver leur vocation paysanne selon les critères de la charte de Terre de Liens, et d'accompagner les activités qui s'y déploient. En septembre 2009, cinq dossiers étaient bien avancés, une dizaine d'autres étaient en vue.

LES APPELS PUBLICS À L'ÉPARGNE

En France les appels publics à l'épargne sont soumis à l'obtention d'un visa de l'autorité des marchés financiers qui établit des plafonds: en 2008, le maximum que pouvait récolter la coopérative foncière était de 3 millions d'euros, qui ont été atteints dès décembre 2008 alors que l'appel courait jusqu'avril 2009. Quant à la coopérative elle-même, qui avait déjà des réserves, elle avait atteint en mars 2009 son plafond statutaire de 5 millions. La récolte de fonds a donc été interrompue et a repris en novembre 2009 pour récolter un maximum de 6 millions avant avril 2010.

Paysans des Causses, Cévennes



Les investisseurs sont donc enthousiastes. Ils bénéficient, il est vrai, d'un contexte fiscal favorable. Le montant moyen des souscriptions est de 2000 € (1 action = 100 €). Terre de Liens compte 42 % de femmes parmi ses investisseurs, ce qui est plus que la proportion habituelle dans d'autres types de placement (*NDLR: qui pourra nous transmettre des chiffres fiables sur la proportion habituelle de femmes parmi les investisseurs, gagnera un abonnement d'un an au FINANcité Magazine!*)

Du côté de Terre de Liens, on garde la tête froide, car les investisseurs attirés par les arguments fiscaux sont plus volatiles. Ce qui favorise aussi cette évolution, c'est que les loyers des terres agricoles sont réglementés et modérés en France. Enfin, la crise financière a motivé beaucoup d'investisseurs à s'engager dans la foncière... Qui de toute façon a toujours plus de projets d'achat de terres que d'argent pour les acquérir!

L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS

L'association s'occupe de sensibilisation, d'accompagnement de projets, et encourage les AMAP. Ces groupes d'achat solidaires font partie intégrante du projet. L'association est soutenue par les collectivités locales et la Fondation de France. Cette structure nationale et professionnelle d'appui au lobbying, confère son poids politique et sa visibilité au mouvement. Celui-ci compte dans ses différentes composantes, des partenaires tant publics que privés, parmi lesquels des banques, des réseaux de transformation et de distribution des produits, des experts juridiques, comptables, associatifs... Et bien entendu, Terre de Liens oeuvre à la construction de réseaux transnationaux pour défendre l'agriculture paysanne à plus large échelle. À bon entendeur, salut!

(1) Cf. www.terredeliens.org

Renovassistance

A Bruxelles, des taudis sont transformés en logements pour ceux qui en ont le plus besoin

A QUOI SERT MON ARGENT?

En bref

- Rénovation à finalité sociale
- Comment contribuer financièrement au projet

Exemple d'un chantier avant et après rénovation

PAUL DEFAWE, président de Renovassistance



UNE BOÎTE À OUTILS PROVIDENTIELLE

À Bruxelles beaucoup de mal-logés ne disposent pas de revenus suffisants pour obtenir un logement décent au prix du marché. Beaucoup d'immeubles sont abandonnés, délabrés, devenus inhabitables. Et de nombreux logements insalubres sont loués à des prix exorbitants.

Comment adapter cette offre inadéquate à une demande qui est de plus en plus pressante, en raison de la précarité qui affecte une part croissante de la population? Comment recréer dans la ville un cadre de vie humain, harmonieux et favorisant la convivialité?

Dès sa création, en 1988, RENOVASSISTANCE a pu rassembler des personnes décidées à mettre en commun leurs compétences et leurs efforts dans le but de répondre à ce double défi. Depuis 20 ans, en Région bruxelloise, cette association rénove des immeubles inoccupés ou dégradés pour y créer du logement à finalité sociale. Elle a à son actif 79 nouveaux logements. En comptant les chantiers ouverts ou en cours, 85 logements seront ainsi rendus accessibles d'ici 2011.

Le choix des projets résulte d'un laborieux travail de prospection et de contacts avec les propriétaires, privés ou publics, pour leur proposer de prendre leur bien en location pour une longue durée (20 à 30 ans, voire une emphytéose). Le logement sera alors rénové en profondeur et mis à la disposition de locataires sociaux pendant la durée du bail. À la fin du bail, le propriétaire retrouve son immeuble en bon état.

RENOVASSISTANCE entend donc remettre sur le marché des logements de qualité, loués à des familles à bas revenus (80 % du revenu admis pour un logement social). La moitié des logements rénovés sont des appartements à trois chambres et plus. Les locataires sont sélectionnés par l'Agence immobilière sociale «Logement pour Tous» qui perçoit les loyers et maintient le contact par un suivi individuel et des réunions de locataires. Près de 250 personnes sont ainsi logées dans des conditions décentes, moyennant un loyer répondant à la modicité de leurs ressources.

Les rénovations intérieures et extérieures s'opèrent dans le respect du patrimoine urbain et contribuent à ramener de la vie dans des quartiers défavorisés.

COMMENT LES RÉNOVATIONS SONT-ELLES FINANCÉES?

Les primes à la rénovation et à l'utilisation rationnelle de l'énergie octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale couvrent, au mieux, un tiers de l'investissement. Ce financement est essentiel mais doit être complété par les ressources que RENOVASSISTANCE mobilise de deux façons:

En tant que particulier, vous pouvez accorder un prêt sans intérêts à l'association, remboursable au taux de l'index. Ce qui signifie qu'à terme, en tant que prêteur, vous retrouvez votre capital inchangé en valeur réelle. Une centaine de particuliers et quelques associations ont déjà réalisé un tel «investissement social». Les loyers perçus servent au remboursement des prêts.

Une fondation d'utilité publique PRO RENOVASSISTANCE a été créée pour pérenniser l'action de l'ASBL. Cette fondation peut recevoir des dons et devenir propriétaire d'immeubles, par acquisition, donation ou legs, dans les meilleures conditions fiscales. La fondation permet aussi d'appuyer d'autres initiatives visant à créer du logement social et à favoriser l'accès au logement des plus démunis.

RENOVASSISTANCE

RENOVASSISTANCE ASBL
Rue du Chimiste 34-36 Bte 10
1070 Bruxelles
Tél.: 02 524 54 30
www.renovassistance.be
info@renovassistance.be
Compte TRIODOS: 523-0403850-17
Dons avec exonération à la Fondation Roi Baudouin 000-0000004-04 en faveur de «L78069 RENOVASSISTANCE»

De Bouche à oreille

A QUOI SERT MON ARGENT?

Présent depuis 1986 dans le Pays de Herve, le réseau «De Bouche à Oreille» se compose de 11 groupes: une mosaïque d'actions!



De Bouche à Oreille ASBL
DE BOUCHE À OREILLE
Verte Voie, 13
4890 Thimister

En bref

- Un réseau ouvert sur le monde... et ancré dans la ruralité.

ALAIN KLEIN, De Bouche à Oreille

TOUT LE MONDE S'Y RETROUVE

Au sein de «De Bouche à Oreille», les groupes développent des actions sur des thèmes très divers, de manière autonome mais bénéficient d'une coordination commune assumant des services administratifs et d'animation. «De Bouche à Oreille», «École Ouverte» et «Materchouette» abordent la pédagogie active, «Éducation à la Paix» propose des animations basées sur la coopération par le jeu, les «Biolles» oeuvrent à l'autonomie de la personne handicapée. «Le Toit» héberge et accompagne des personnes en situation précaire, la «Communauté de Base» et la «Maison de la Verte Voie» imaginent et vivent la solidarité au quotidien.

Vous avez dit «finance solidaire»?

Chaque fois que vous choisissez de placer (une partie de) votre argent dans un produit financier solidaire et que vous choisissez une association bénéficiaire, celle-ci reçoit de la banque un pourcentage de ce montant, lui permettant ainsi de développer ses activités. (cf. p. 15). Comme d'autres associations, «De Bouche à Oreille» et «Renovassistance» sont membres du Réseau Financement Alternatif (RFA) et ont accepté, cette année, de mutualiser leurs commissions perçues sur les produits financiers solidaires pour financer, ensemble, un ambitieux programme d'éducation à la finance éthique et solidaire, coordonné par le RFA.

Le groupe «Li Cramignon» et les «Amis de la Terre» mènent des actions en vue de promouvoir un mode de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. Le «Service Mobilier» et la «Goutte d'Eau», avec leurs magasins de seconde main de meubles et de vêtements, réalisent une démarche concrète d'économie sociale.

Les différentes réalités vécues dans ces groupes offrent une vision plus large de notre société et permettent des complémentarités qui rendent ces actions plus cohérentes.

AGIR LOCAL, PENSER GLOBAL!

Cette devise est l'un des fondements du réseau. Les actions locales sont régulièrement remises dans un contexte global, celui d'une société en mal d'équilibre. Grâce à cette dynamique d'Éducation permanente «De Bouche à Oreille» est membre de «Culture & Développement» et participe activement au «Forum Social du Pays de Herve». Il élargit ainsi son travail de sensibilisation et d'interpellation politique.

DANS NOTRE RURALITÉ!

«De Bouche à Oreille» est ancré dans la réalité rurale de notre région. Si nous soutenons, par exemple, les producteurs de lait dans leurs difficultés actuelles, nous sommes également très critiques quant à l'évolution qu'a connue le secteur agricole ces dernières décennies. L'agriculture est devenue très spécialisée, industrialisée et a coupé son lien direct avec les consommateurs. Tout cela ne nous garantit pas une meilleure qualité des produits, ni une meilleure qualité de vie pour les agriculteurs.

DES PROJETS, DES EMPLOIS...

Mais là, encore une fois, agissons local! Nous avons choisi de lancer différents projets:

Pour soutenir une agriculture locale, respectueuse de la santé et de l'environnement, notre projet «Producteurs – consommateurs circuits courts» démarre actuellement avec la formation d'un groupement d'achat dans notre région. Un emploi a été créé pour ce projet.

Les activités de «Li Cramignon» rencontrent des demandes croissantes d'associations extérieures. Pour y répondre, nous avons, là aussi, engagé une animatrice qui a également pour mission d'adapter nos animations pour des publics différents.

Un nouveau souffle pour «Éducation à la Paix»: une nouvelle animatrice a été engagée et proposera bientôt des animations axées sur la citoyenneté, la parentalité, la non-violence, etc.

... ET DES SOUS!

Tous ces projets sont partiellement subventionnés. À terme ils vont également, en partie du moins, s'autofinancer. Tout soutien est bienvenu pour les lancer. C'est pourquoi «De Bouche à Oreille» fait appel aux dons (déductibles fiscalement) et aux personnes désirant s'engager dans du bénévolat.

EN SAVOIR PLUS?

Vous pouvez visiter le site Internet www.dbao.be ou téléphoner au 087/44 65 05 ou encore nous rendre une petite visite à «De Bouche à Oreille».

Le besoin croissant de produits agricoles durables

Le défi des produits financiers socialement responsables.

A QUOI SERT MON ARGENT?

En bref

- Un déséquilibre structurel entre offre et demande
- Comment financer des pratiques agricoles durables

GEERT HEUNINCK
(KBC Asset Management)

LE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES DEVRAIT AUGMENTER

La crise économique a eu pour effet de corriger sérieusement les prix des matières premières, notamment dans le secteur agricole. À moyen terme, il faut néanmoins s'attendre à voir grimper à nouveau les prix de la plupart des produits agricoles. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est structurel. Pour rétablir l'équilibre, il faut bien que l'offre s'élargisse pour répondre à une demande toujours croissante.

FACTEURS FAVORISANT LA DEMANDE

La demande de produits agricoles s'accroît du fait de l'augmentation de la population

mondiale mais aussi parce que, en moyenne, le niveau de vie de cette population augmente. Quand les revenus sont plus élevés, les habitudes alimentaires s'orientent vers plus de nourriture d'origine animale, produits laitiers et viandes. La consommation de viande a fortement augmenté dans les pays en développement. Elle est encore loin des standards occidentaux. Or plus de viande signifie plus de nourriture pour le bétail, ce qui se traduit par une plus forte demande de céréales. Cette évolution s'accompagne d'une demande croissante de ressources pour la production de biocarburant. Il faut savoir que les stocks de produits agricoles sont aujourd'hui historiquement bas. Caractéristique de ces produits: leur production dépend des conditions climatiques. Après les récoltes record de 2008, il faut s'attendre à une chute des rendements en 2009, du fait de conditions climatiques défavorables liées au retour d'El Nino.

COMMENT AMÉLIORER L'OFFRE EXISTANTE?

Une façon d'augmenter l'offre est de cultiver plus de terres. Mais cette solution se

concilie difficilement avec l'urbanisation et la préservation des territoires naturels. À côté de l'extension de l'arsenal agricole, le rendement par hectare doit aussi être amélioré. Pendant ce temps, des mesures doivent être prises pour contrer l'appauvrissement des terres arables existantes.

Les limites de l'offre ne constituent donc pas un phénomène passager. Elles sont bien structurelles. Les défis précités impliquent plus d'investissements dans les systèmes d'irrigation, de cultures innovantes et la gestion du lisier. Et dans ce contexte, les contraintes environnementales se font de plus en plus pressantes. L'agriculture durable veut faire en sorte que ces investissements tiennent aussi compte du respect des critères environnementaux et d'une gestion responsable des ressources naturelles. L'investisseur peut lui aussi peser sur ces développements.

PIONNIER DANS CE DOMAINE

KBC Asset Management, fort de son rôle pionnier dans le domaine de l'investissement durable et socialement responsable, veut rele-

ver ces défis et contribuer de façon pérenne au financement d'entreprises qui développent des pratiques agricoles durables.

Via certains fonds de placement⁽¹⁾ dont CBC Banque est le promoteur, KBC Asset Management sélectionne, sous les auspices d'un comité d'avis environnementaux indépendant, les entreprises ayant des activités sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, qu'il s'agisse de livrer des produits et services à l'agriculture, de la production agricole ou de la transformation primaire. Il importe non seulement que l'entreprise rencontre le critère thématique mais qu'elle remplisse aussi les exigences environnementales dictées par le comité d'avis, composé d'académiciens et consultants belges et néerlandais. Ce comité a le pouvoir de décider in fine si une entreprise pourra ou non être reprise dans la composition de ces fonds. L'indépendance totale est ainsi garantie. Il va sans dire que le processus s'accompagne d'une analyse financière classique et qu'un contrôle financier est effectué.

(1) Par fonds de placement, on entend un organisme de placement collectif (OPC)



CBC
Banque & Assurance

CBC BANQUE & ASSURANCE, SERVICE DE GESTION DE PRODUITS FINANCIERS ET D'ÉPARGNE
Grand-Place 5,
1000 Bruxelles, Belgique
www.cbc.be/investissementsdurables

Agir

1001 façons de découvrir ou promouvoir la finance solidaire !

L'éolien participatif citoyens-communes !

Le 17 octobre 2009, FINANCité était à Libramont pour rencontrer les citoyens autour de la finance solidaire. Il y fut beaucoup question d'éoliennes citoyennes.

Pour faire face au défi du changement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles, la Province du Luxembourg, la FGTEB et les associations locales ont décidé d'agir ensemble en s'appuyant sur le secteur de l'éolien. Une occasion unique de mettre cette énergie « gratuite » (une fois les investissements rentabilisés) au bénéfice de tous et comme moyen de financer le développement local. Des exemples d'éoliennes citoyennes dans la Province de Namur ont montré l'efficacité du modèle participatif, prôné par l'asbl Vent d'Houyet.

Les récentes négociations au sujet des lieux d'implantation d'éoliennes en province du Luxembourg offrent l'opportunité de

montages financiers associant les communes à des groupes citoyens locaux.

Une éolienne coûte environ 1,6 € par kW de puissance installée, et seulement 10 à 15 % de fonds propres sont nécessaires pour le financement d'un projet, le reste étant couvert par des emprunts. La rentabilité est assurée grâce à la vente de l'électricité et aux certificats verts (aide à la production d'énergie verte).

Le GAPPER, un outil luxembourgeois de participation publique et citoyenne dans les parcs éoliens :

Le GAPPER vise à coordonner de manière supra-locale la mise en œuvre des énergies renouvelables par un soutien tant administratif que technique. L'éolien n'est pas le seul secteur visé, mais le développement qui s'annonce en fait le centre de réflexion actuel.

Les jeunes parlent des dangers du crédit



A l'occasion de la « Journée sans crédit », le 28 novembre 2009, deux groupes de jeunes ont réalisé des outils originaux de sensibilisation aux pièges du crédit facile :

- un groupe de Liège a réalisé un clip vidéo de A à Z, qui est déjà passé à la RTBF et est disponible en ligne;
- des jeunes de la Maison des Jeunes de Bastogne ont réalisé trois chansons rap qui « dé-ménagent » !

Ces créations figurent avec d'autres outils de campagne et les revendications de la plateforme « Journée dans crédit » sur le site www.journeesanscredit.be

Midis formations à la finance responsable et solidaire

Profitez de votre heure de table pour vous informer sur un sujet particulier de la finance responsable et solidaire.

Lundi 18 janvier 2010 : Références budgétaires. Les références budgétaires sont des références de dépenses de ménages, pour une composition et un niveau de bien-être déterminés. Elles permettent d'évaluer la situation économique des familles en vue d'éviter le surendettement.

Lundi 15 février 2010 : L'inclusion financière en Europe. Informations sur la création du réseau européen EFIN, ASBL dont l'objectif est l'inclusion financière en Europe.

Lundi 15 mars 2010 : Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Dans ce contexte, nous aborderons la responsabilité sociale des entreprises du secteur financier.

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alseberg n° 303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Pour vous inscrire, téléphonez au 02/340 08 60 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.

Faites une action en or : voici les fruits de notre récolte !

Faites une action en or, l'opération de récolte de titres de faible valeur, a été lancée en 2006 avec le soutien de différents partenaires bancaires. En 2008, l'opération a permis de dégager un bénéfice de 26.722,58 € réparti entre les associations partenaires.

Depuis 2006, *Faites une action en or* récolte auprès des particuliers les titres dont les frais de garde ou de vente s'avèrent trop élevés par rapport à leur valeur intrinsèque. Les titres récoltés sont rassemblés sur les comptes-titres de banques différentes et sont revendus par « paquets » de titres suffisants pour que la proportion des frais soit réduite. Ceci permet d'en retirer un gain puisque les frais de vente sont fixes, quel que soit le nombre de titres revendus.

Ces fonds sont récoltés au profit d'un consortium d'organisations francophones et néerlandophones :



- Fondation pour les Générations Futures / Stichting voor Toekomstige Generaties
 - Ligue des familles
 - Vredeseilanden
 - Réseau Financement Alternatif
 - Netwerk Vlaanderen
- Pour le futur, les partenaires bancaires se sont déclarés prêts à relancer la communication interne sur cette opération qui redonne de la valeur à des titres qui n'en ont plus, en les mutualisant.

Rencontre des Relais de FINANCité à Mons le 30 janvier 2010

Le Réseau Financement Alternatif vous propose de découvrir l'univers passionnant de la finance éthique et solidaire et de trouver des solutions pour (vous) investir dans une société durable et solidaire.

OÙ ET QUAND ?

Le samedi 30 janvier 2010 de 10h à 17h à la Salle des Portraits de l'Hôtel de Ville de Mons.



PROGRAMME

10h à 12h : finance éthique et solidaire : de quoi s'agit-il exactement ?

Concept, acteurs et ressources médias en Belgique.

12h à 13h : finance éthique et solidaire : et au niveau local, que peut-on faire ?

13h à 14h : lunch

14h à 16h30 :

Atelier 1. Devenir relais de FINANCité : Comment promouvoir la finance éthique et solidaire en tant que citoyen, selon les possibilités de chacun ?

Atelier 2. Finance éthique et solidaire à l'échelle locale : Approfondissement du débat entamé le matin avec des acteurs politiques et économiques pour aboutir à des résolutions concrètes.

16h30 à 17h : verre de l'amitié offert par le Réseau Financement Alternatif.

Avec la participation de Damien Hubert, éco-conseiller de la Ville de Mons, d'Alexandre Bertrand, membre du conseil participatif, Bernard Bayot et Antoine Attout du Réseau Financement Alternatif.

POUR VOUS INSCRIRE

L'inscription est gratuite mais obligatoire. Pour ce faire, il vous suffit de compléter le formulaire avant le 27 janvier 2009 sur www.ecopoll.be ou de téléphoner au 02 340 08 63. Courriel : info@financite.be

FINANCité Magazine est une publication du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible.

Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne

Rédaction et abonnement : Chaussée d'Alseberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél : 02 / 340 08 60 - Fax : 02 / 706 49 06 - www.financite.be

Pour vous abonner à FINANCité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Pour vous abonner au Cahier FINANCité, il suffit de verser 35 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Antoine Attout, Bernard Bayot, Antoinette Brouyaux, Annika Cayrol, Paul Defawe, Lise Disneur, Geert Heuninck, Olivier Jérusalem, Jean-Denis Kestermans, Alain Klein, Florence Kroff et Nathalie Lemaire.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent (www.louiselaurent.be)
Illustration : Vincent Riff (www.vincentriff.com)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 80 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membres RFA.

Vous aussi...

DISTRIBUEZ LE FINANCITÉ MAGAZINE AUTOUR DE VOUS !

Vous aimeriez diffuser le FINANCité Magazine dans votre entourage ? Pour recevoir des exemplaires gratuits, contactez-nous au 02/340 08 60 ou via info@financite.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine.

Une fois membre, **vous ferez entendre votre voix en participant aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif ; vous recevrez un abonnement d'un an au FINANCité Magazine (valeur 10€).**

Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

AVANTAGE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Grâce à votre statut de membre, bénéficiez d'une réduction de 10 € sur l'abonnement au Cahier FINANCité (25 € au lieu de 35 € pour 4 numéros). Versez 50 € sur le compte 001-1010631-64 avec la mention « membre RFA + abonnement Cahier ».

OFFREZ UN AN D'ABONNEMENT AU FINANCITÉ MAGAZINE !

Le FINANCité Magazine est une publication trimestrielle distribuée à 100 000 exemplaires et destinée à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire en Belgique.

Abonnez une personne de votre entourage : **elle recevra chaque trimestre dans sa boîte aux lettres son précieux magazine ; elle sera informée des dernières nouvelles sur la finance éthique et solidaire ; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire.**

Pour abonner un de vos proches, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Cadeau Abonnement FINANCité + le nom de la personne) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires(s) à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alseberg, 303, 1190 Forest.



VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ABONNÉ VOUS-MÊME ?

En abonnant un de vos proches, vous bénéficierez d'un abonnement d'un an au FINANCité Magazine.



Pour les fêtes de fin d'année, offrez un cadeau solidaire...

À QUOI ÇA SERT ?

La valeur de ce chèque peut être placée sur un compte d'épargne solidaire ou bien l'heureux bénéficiaire est invité à investir ce montant dans des entreprises solidaires. Une manière de faire découvrir que l'argent placé peut soutenir des organisations à plus-value sociale, culturelle ou environnementale.

Le chèque-épargne constitue un cadeau original de fin d'année pour les collaborateurs de votre entreprise ou pour le particulier.

Modalités pratiques : www.chèque-epargne.be



Le jargon de la Bourse



TITRE FINANCIER

Un titre financier se caractérise par une série de flux futurs de trésorerie qui sont plus ou moins risqués. On distingue les titres représentatifs de capitaux propres (les actions), les titres représentatifs de l'endettement (obligations, billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons du Trésor,...) et les titres optionnels ou conditionnels (options).

ACTION

Titre représentant une part du capital d'une entreprise. Le rendement est déterminé par le dividende annuel distribué (en fonction des bénéfices de l'entreprise) et par l'évolution du cours de l'action (dépendant de la situation boursière générale ainsi que d'éléments propres à l'entreprise).

OBLIGATION

Promesse écrite de payer une somme d'argent précise (le principal) à une certaine date future ou périodiquement pendant la durée d'un prêt, pendant laquelle un intérêt est payé à un taux fixé à des dates spécifiées. Les obligations sont émises par des entreprises, des États, des collectivités locales, des gouvernements étrangers. Cette formule permet aux entreprises, par exemple, d'emprunter du capital à un taux inférieur à celui proposé par les banques.

VALEUR

La valeur actuelle, ou valeur d'un titre financier, est la valeur actuelle des flux futurs es- pérés, actualisés au taux de rentabilité exigé par les investisseurs. La création de valeur est l'objectif de tout dirigeant d'entreprise. Cet objectif est atteint dès lors que les investissements de l'entreprise dégagent une rentabilité supérieure au taux de rentabilité exigé par ses apporteurs de capitaux.

FONDS DE FONDS

Fonds qui investit dans d'autres fonds, il offre ainsi aux investisseurs l'opportunité d'accéder à ces placements de manière indirecte et diversifiée.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP)

Fonds, non doté de la personnalité juridique, constitué par un patrimoine indivis, géré par une société de gestion pour le compte des investisseurs, qui sont en quelque sorte des copropriétaires.

ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF À VALEURS MOBILIÈRES (OPCVM)

Entité qui gère un portefeuille dont les fonds sont investis en valeurs mobilières. Cette entité dispose d'une personnalité juridique (société d'investissement à capital variable, SICAV) ou non (Fonds commun de placement).

SICAV

Société d'investissement à capital variable, constituée sous forme de société anonyme (SA). Son capital est représenté par des parts. Les détenteurs de SICAV sont donc des actionnaires. Leur capital varie en fonction des souscriptions et des rachats de parts.

ENCOURS

Solde comptable d'un compte d'épargne, de prêt, de stock, d'un OPCVM, etc. ; ceci après comptabilisation des entrées (ou versements, en langage monétaire) et sorties (ou retraits).

FONDS MIXTE

Fonds comprenant à la fois des obligations et des actions.

INDICE BOURSIER

Mesure synthétique de l'évolution des cours à partir d'un ensemble de titres/valeurs représentatifs des secteurs économiques.

MARCHÉ PRIMAIRE

Marché d'émission des titres lors de l'introduction en Bourse.

MARCHÉ SECONDAIRE

Marché où se négocient et s'échangent les titres en Bourse.

Placements éthiques : de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de placements financiers dont le capital est exclusivement investi au sein d'entreprises qui, au-delà des critères financiers traditionnels, respectent des valeurs sociales et environnementales précises. L'éthique se traduit donc, dans le domaine financier, par une sélection qualitative d'entreprises socialement responsables dans lesquelles l'investisseur accepte de placer son argent.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY)

Concept signifiant que les entreprises intègrent de leur propre initiative des préoccupations sociales et environnementales au sein de leurs activités ainsi que dans leurs relations avec les différentes parties prenantes de l'entreprise.

SCREENING

Processus de sélection (filtrage), sur la base de critères prédéfinis, des entreprises jugées « responsables » par rapport à l'ensemble des entreprises d'un secteur.

Votre avis nous intéresse.

Vous avez une question ? Une suggestion ? Une remarque sur l'un ou l'autre article ? Écrivez-nous à questions@financite.be.

Épargnez malin

Aperçu des produits financiers solidaires en Belgique

Pratiquement tous les Belges possèdent un compte d'épargne sur lequel ils déposent (une partie de) leurs économies en attendant d'en avoir besoin. Avec cet argent placé, ils perçoivent 1, 2, voire 3 % d'intérêts annuels. D'autres investissent une partie de leur argent dans des fonds de placement ou directement dans des entreprises. Pourquoi ne pas faire de même mais en donnant à votre argent une utilité sociale ? vous permettrez ainsi à des associations ou des entreprises avec une plus-value sociale évidente de développer leurs activités.

Placer ou investir solidaire, c'est investir utile pour l'homme et la planète.

Tous les produits financiers éthiques et solidaires en ligne sur www.financite.be, onglet « L'épargne éthique »

INVESTISSEMENT COLLECTIF : LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ DANS LA COOPÉRATIVE OU L'ORGANISME SERA RÉINVESTIE DANS DES ENTREPRISES OU DES ORGANISATIONS NON COTÉES EN BOURSE ET APPARTENANT AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	DANS QUOI EST RÉINVESTI VOTRE ARGENT ?	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	Dans des projets locaux solidaires (belges) actifs dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	INV.MIN. : Pas de montant minimum - RENDEMENT : Pas de rémunération de l'épargne
Part de coopérateur Alterfin	ALTERFIN	Dans des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud (Amérique latine, Afrique et Asie).	INV.MIN. : 62,5 € - RENDEMENT : 4 % (en 2008)
Parts de coopérateur Crédal	CRÉDAL	Dans des projets ou entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion.	INV.MIN. : 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT : Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Incofin	INCOFIN	Dans des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables (Amérique latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est).	INV.MIN. : 130,20 € - RENDEMENT : Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Oikocredit-be	OIKOCREDIT-BE	Dans des projets solidaires dans les pays en voie de développement.	INV.MIN. : 250 € - RENDEMENT : 2 % max.

INVESTISSEMENT DIRECT : LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ EST DIRECTEMENT INVESTIE DANS L'ORGANISME QUE VOUS AVEZ CHOISI.

Parts de coopérateur Les Tournières	LES TOURNIÈRES	Dans la société coopérative Les Tournières qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.	INV.MIN. : 250 € - RENDEMENT : Pas de rémunération du capital
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	Directement dans le capital de la banque Triodos.	INV.MIN. : Pas de montant minimum RENDEMENT : à titre indicatif, dividende 2008 : 1,95 € par certificat (au 21/4/09, valeur intrinsèque par certificat : 72 €)
Parts de coopérateur Espace Kegeljan	ESPACE KEGELJAN	Dans la société coopérative Espace Kegeljan qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	INV.MIN. : 50 € - RENDEMENT : 2 %
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	Directement dans l'asbl Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	INV.MIN. : 500 € - RENDEMENT : 0 ou 3 %, selon la formule
Emissions zéro	VENT D'HOUEY	Dans la société coopérative Emissions zéro pour la construction de deux parcs éoliens.	INV.MIN. : 260 € - RENDEMENT : 3 % annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)

COMPTE D'ÉPARGNE OU À TERME : UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	A QUOI SERVIRA VOTRE ARGENT ?	PARTAGE SOLIDAIRE	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne Cigale	BNP PARIBAS FORTIS	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotés en Bourse qui innovent sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste (75 %) est investi dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA ⁽¹⁾ . Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association ⁽²⁾ .	INV.MIN. : pas de montant minimum - RENDEMENT : 1 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) ⁽³⁾
Compte Epargne Triodos (compte épargne, compte épargne Plus, compte épargne Junior, compte à terme)	BANQUE TRIODOS	L'épargne collectée est investie dans la nature et l'environnement (40 %), dans l'économie sociale (23 %), dans la culture et le non-marchand (35 %), et dans d'autres secteurs durables (2 %).	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne Junior, Triodos cède en plus 10 % à Plan Belgique asbl). En outre, vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix.	INV.MIN. : pas de montant minimum (3 500 € pour le compte Epargne Plus et 2 500 € pour le compte à terme) Rendement ⁽³⁾ : Risque : 0 - Inv. min. : pas de montant minimum (3 500 € pour le compte Epargne Plus et 2 500 € pour le compte à terme) Rendement *** : Compte d'épargne : 1,00 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne Plus : 0,75 à 1,15 % (suivant l'encours) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne à terme : 1,20 à 3,20 % (suivant la durée) - compte d'épargne Junior : 1,00 % (taux de base) + 0,75 % (fidélité) - compte d'épargne Junior : 1,00 % (taux de base) + 0,75 % (fidélité)*

FONDS DE PLACEMENT : L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLE. ⁽⁵⁾

AlterVision Balance Europe	BNP PARIBAS FORTIS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA.	RISQUE : 3 (50 % actions - 50 % obligations) - INV.MIN. : +/- 330 €
AlterVision Croix-Rouge			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge ; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.	RISQUE : 2 (75 % obligations - 25 % actions) - INV.MIN. : +/- 1.430€
Evangelion			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'Evangile et soutien aux médias chrétiens)	RISQUE : 1 (20 % actions, 70 % obligations, 10 % instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN. : +/- 275 €
Triodos Values Bond Fund	BANQUE TRIODOS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix : associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...	RISQUE : 1 - INV.MIN. : 250 €
Triodos Values Equity Fund				RISQUE : 3 - INV.MIN. : 250 €
Triodos Values Pioneer Fund				RISQUE : 6 (100 % actions) - INV.MIN. : +/- 250 €
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices au World Wild Fund (WWF).	RISQUE : 5 (100 % actions) - INV.MIN. : +/- 120 €

PRODUITS D'ASSURANCE : L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLE. ⁽⁵⁾

Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif ⁽¹⁾ et ⁽²⁾	RISQUE : 4 - INV.MIN. : +/- 120 €
--------------	-------------------	--	---	-----------------------------------

⁽¹⁾ : voir la liste complète des associations membres du RFA sur www.financite.be (rubrique Rechercher / membres RFA).

⁽²⁾ : les associations du Réseau Financement Alternatif sont actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud...

⁽³⁾ : taux au 20/11/2009

⁽⁴⁾ : il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateurs mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération que pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé.

⁽⁵⁾ : le niveau de risque évoqué peut varier de 0 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé), suivant la méthode prônée par la CBFA, cf. www.cbfa.be/fr/publications/stu/pdf/study21.pdf

Moins de biens, plus de liens

Interview d'Emeline De Bouver, auteure du livre *Moins de biens, plus de liens. La simplicité volontaire, un engagement social.* Aux éditions Couleur Livres.

L'intérêt des autres ou de la terre fait partie de notre intérêt puisque nous sommes reliés.



En bref

■ Il s'agit de se réapproprier un pouvoir, celui de savoir qu'on a le choix.

■ La finance comme moyen et non comme fin en soi

Propos recueillis par ANTOINE ATTOUT

VIDÉO SUR financite.be

Emeline De Bouver

Financité : Comment définissez-vous le mouvement de simplicité volontaire ?

Emeline De Bouver : Ce sont des personnes qui décident de consommer moins pour vivre mieux et de mettre en pratique au quotidien les valeurs qui les guident ou l'engagement qu'elles prennent par rapport à elles-mêmes, par rapport à l'humanité, par rapport à la terre.

La simplicité volontaire peut être définie comme un mouvement culturel. Elle est difficile à classer comme action collective. C'est l'individu qui prend un engagement et qui décide d'agir, là où il est. On n'est pas dans un schéma idéologique qui le guiderait. C'est plutôt une philosophie de vie, une éthique qui se met en place au quotidien et donc au fur et à mesure de son action, l'individu crée les normes qui vont guider sa vie.

En tant que simplicitaire, quelle réflexion avez-vous au sujet de la finance ?

Comme pour beaucoup d'autres institutions, telles que l'économie ou le travail, il s'agit de replacer la finance comme moyen et non comme fin en soi. Ne considérer la finance que pour la finance n'a pas de sens.

Il s'agit donc de bien redéfinir l'objectif dans le cadre duquel on fait de la finance et après, d'aligner les comportements et les décisions sur cet objectif.

Dans la simplicité volontaire, il y a cette idée de toujours penser aux conséquences de nos actes, sur l'environnement, sur l'humain, sur la vie en général.

La finance doit donc être un moyen qui doit servir l'humain. Elle devrait contribuer à ce que l'on puisse vivre ensemble de manière plus conviviale et plus solidaire qu'aujourd'hui, bref être au service de ceux qui en ont vraiment besoin.

Associer finance et simplicité volontaire pourrait être intéressant, si la finance est un moyen de réaliser certains projets d'intérêt général. La finance ne serait plus une recherche de croissance ou d'accumulation de biens matériels. Oui à l'argent comme échange, au service de l'humain, mais cela demande beaucoup de changements par rapport à l'approche actuelle.

Quel lien peut-on faire entre la simplicité volontaire et les mouvements tel que le slow money ⁽¹⁾ ?

La problématique du temps est très actuelle. Les mouvements « slow », tels que « slow food » ou « slow money », sont des notions qui insistent sur la relocalisation et sur le fait de ralentir. Aujourd'hui, qui ne se sent pas régu-

lièrement stressé ou dans l'urgence ?

Ce sont donc des mouvements qui sont amenés à se développer et qui ont l'avantage de relancer le débat.

Dans quoi est-ce que j'investis mon argent mais aussi mon temps, quel en est le sens ? La simplicité volontaire, c'est un essai de se centrer sur l'essentiel. Il faut évidemment faire le tri, choisir de mettre son énergie dans les valeurs, la société et les relations qu'on a envie de voir émerger.

Ces mouvements sont très importants puisqu'ils questionnent le sens de la société, de la finance, du travail. Les mouvements « slow » et la simplicité volontaire sont très proches, car la notion du temps y est centrale. Réduire sa consommation vise à se libérer du temps et surtout à redéfinir dans quoi on met son temps : qu'est-ce qui est essentiel pour nous ?

Qu'en est-il de la responsabilité des actes que l'on pose ?

Entrer dans la simplicité c'est se redécouvrir un certain pouvoir sur les événements, la société. Il y a cette idée de prendre ses responsabilités, faire sa part comme dirait Pierre Rabhi. Je mets en place dès aujourd'hui ce que je pense être un comportement cohérent en vue de ce que je souhaite voir apparaître dans la société.

Si je veux voir une société plus conviviale et solidaire, il faut que j'arrive à être moi-même convivial et solidaire, dans ma famille, dans mon quartier, avec moi-même. Le simplicitaire n'attend pas que les autres bougent mais décide de le faire, tout en sachant que, seul, il n'atteindra pas le changement social qu'il espère. Il sait qu'il a besoin des autres mais cette conscience n'est pas un frein à sa démarche.

Le simplicitaire tire des bénéfices de son mode de vie, en se recentrant sur l'essentiel. C'est ce qui lui permet d'avancer même si le changement social n'est pas encore là. Le simplicitaire ne sacrifie pas sa vie à la cause, puisque sa vie fait partie de la cause.

Nos choix de consommation influencent le système. En va-t-il de même pour la manière dont on investit son argent ?

Il s'agit de se réapproprier un pouvoir, celui de savoir qu'on a le choix. Pour les simplicitaires, le monde est ce qu'on en fait. Ça ne

veut pas dire que le monde est seulement déterminé par nos actes individuels et qu'il n'y a pas de combat collectif à mener. Il est important de se réapproprier la possibilité d'amener par nos actes un changement social ou au moins dans les collectivités locales.

Nelson Mandela disait : « Jouer petit ne sert pas le monde. » Se sentir impuissant risque d'induire une prophétie autoréalisatrice et l'idée qu'on ne peut rien y faire.

Tout investissement a des conséquences, sur les autres ou sur l'environnement. On en arrive à se rendre compte qu'on ne peut pas poser des actes sans vouloir en voir les conséquences, sans se rendre compte du lien. Tout est interdépendant, on est relié les uns aux autres.

Pourquoi insistez-vous sur « plus de liens » ?

Le lien c'est ce qui permet de se responsabiliser. Parce qu'on se sent relié à l'autre ou à l'humanité, à la terre, on va pouvoir se responsabiliser et agir en conséquence. Si je me sens séparé de tout et de tout le monde, j'aurai du mal à réaliser les conséquences que peuvent avoir mes actes sur les autres ou sur une région lointaine.

Un des aspects clés dans ce mouvement est donc ce sentiment d'appartenance à quelque chose de plus large, l'humanité, la vie, la terre. Et donc plus de liens, c'est replacer les relations comme moteur de la société, remettre la vie au centre, pour ne pas tomber dans une dérive qui serait « moins de biens » mais en se coupant du monde.

Dans la simplicité volontaire, retrouve-t-on cette idée de recherche du bonheur individuel ?

Disons plutôt qu'on souhaite se changer soi pour changer le monde. Commencer par soi mais sans attendre d'être complètement arrivé pour s'intéresser aux autres. L'intérêt des autres ou de la terre fait partie de notre intérêt puisque nous sommes reliés. Ce n'est pas l'homo economicus qui poursuit juste son intérêt particulier et qui, comme par magie, arrive au bien-être général. Les conséquences de nos actes font partie de notre vie.

(1) www.slowmoneyalliance.org, plus d'infos dans le dossier Agro-finance sur www.financite.be

